



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-C  
ÔTE-D'AZUR

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°R93-2016-020

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2016

# Sommaire

## **Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

R93-2016-02-23-002 - arrêté portant désignation de suppléance du préfet de la région  
PACA par M. Adolphe COLRAT (2 pages)

Page 3

## **SGAR PACA**

R93-2016-02-23-001 - Arrêté modificatif portant nomination des membres de la  
Commission régionale du patrimoine et des sites de la région PACA (2 pages)

Page 6

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2016-02-23-002

arrêté portant désignation de suppléance du préfet de la  
région PACA par M. Adolphe COLRAT



**PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

---

**Arrêté du 23 février 2016**  
**portant désignation de M. Adolphe COLRAT, pour exercer la suppléance du préfet de la**  
**région Provence-Alpes-Côte d'Azur,**  
**en application de l'article 39 du décret n° 2004-374.**

---

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Stéphane BOUILLON en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 20 juin 2013 portant nomination de M. Adolphe COLRAT en qualité de préfet des Alpes Maritimes ;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que M. Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône sera en déplacement professionnel sur Paris du mercredi 24 février 2016 à 19h00 au jeudi 25 février 2016 à 15h00.

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

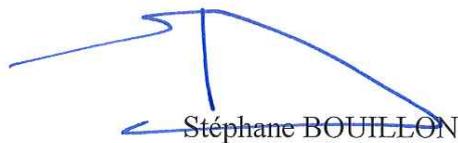
En application de l'article 39 du décret du 29 avril 2004, M. Adolphe COLRAT, préfet des Alpes Maritimes, est désigné pour exercer, du mercredi 24 février 2016 19h00 au jeudi 25 février 2016 à 15h00 la suppléance du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 23 février 2016

Le Préfet,



Stéphane BOUILLON

||

SGAR PACA

R93-2016-02-23-001

Arrêté modificatif portant nomination des membres de la  
Commission régionale du patrimoine et des sites de la  
région PACA



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

---

**ARRETE**

---

**Modifiant l'arrêté portant nomination des membres  
de la Commission régionale du patrimoine et des sites de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

- VU le code du patrimoine, notamment ses articles L.612-1 et R.612-1 à R.612-9,  
VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre Ier,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,  
VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2013 et l'arrêté préfectoral modificatif du 3 août 2015 portant nomination des membres de la Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
SUR proposition du Directeur régional des affaires culturelles,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2013 et l'article 1er de l'arrêté préfectoral modificatif du 3 août 2015 sont modifiés comme suit :

Sont nommés en qualité de membre de la Commission régionale du patrimoine et des sites de Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la durée du mandat restant à courir, les personnalités suivantes :

**d) En qualité de chef de service déconcentré chargé de l'architecture et du patrimoine**

Suppléant(e)

**Madame Sophie LOUBENS**  
Cheffe du STAP de Vaucluse

en remplacement de **Monsieur Philippe GRANDVOINET**  
Chef du STAP des Hautes Alpes

**f) En qualité d'élus**

Titulaire

**Madame Sophie JOISSAINS**  
Vice-présidente du Conseil régional  
déléguée à la culture

en remplacement de

Madame Christine MIRAUCHAUX  
Vice-présidente du Conseil régional  
déléguée à la culture et au patrimoine  
culturel

Suppléant

**Monsieur Richard GALY**  
Président de la commission  
"Rayonnement culturel, patrimoine  
et traditions"

en remplacement de

Madame Gaëlle LENFANT  
Vice-présidente du Conseil régional  
déléguée à la jeunesse

**h) En qualité de représentants d'associations ou de fondations**

Suppléants

**Monsieur Pierre de PISSY**  
Délégué départemental  
de l'association "Vieilles Maisons  
Françaises" du Var

en remplacement de

Madame Anne LAMBERT  
Déléguée départementale de l'association  
"Vieilles Maisons Françaises" de Vaucluse

**Monsieur Emmanuel SECHAIRI**  
Délégué régional de l'association  
La Demeure Historique de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

en remplacement de

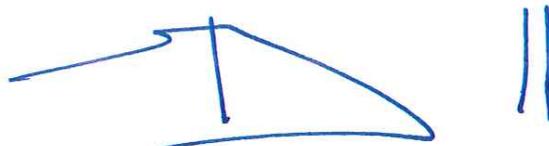
Monsieur Alain de LAROUZIERE  
Membre de l'association La Demeure  
Historique des Bouches-du-Rhône

*Le reste sans changement*

**Article 2** : Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le **23 FEV. 2016**

Le préfet de région,



**Stéphane BOUILLON**